

19 DEC. 2013

Délibération n°2013-12-12-050

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 12 décembre 2013

Objet : vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2013

Délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013

DM 1 de l'exercice 2013

### Exposés des motifs

Le projet de décision modificative répond à la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires après plusieurs mois de fonctionnement et la communication des états définitifs de la fiscalité et des dotations.

### **Recettes de fonctionnement**

Il convient de corriger les recettes fiscales et les dotations au regard des montants notifiés.

Les contributions directes sont abondées d'une somme de 165 333 €, ainsi que la dotation globale de fonctionnement de 73 128 €. En revanche, les dotations de compensation de la fiscalité professionnelle voient leur montant diminué de 170 118 €.

La dotation d'intercommunalité, sous-estimée lors de la préparation du budget primitif, est réévaluée de 1 515 781 €.

Par ailleurs, le reversement du FPIC par les communes est annulé, car les communes sont directement prélevées par les services de l'Etat.

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent de 540 442 €.

### **Dépenses de fonctionnement**

Le montant de l'attribution de compensation est corrigé des montants des rôles supplémentaires rattachés à 2012, mais perçus en 2013 par les communes, pour 561 131 €.

Le FPIC est réduit de 748 391 €. Son montant correspond désormais à la part qui reste à charge de la Communauté d'agglomération.

La dotation de solidarité communautaire est abondée de 150 000 € pour permettre l'intégration du potentiel fiscal dans ses critères de répartition (en complément du critère de la population pondéré à hauteur de 80%).

D'autres abondements sont effectués en matière d'évènements culturels et sur les frais de gestion, conformément aux engagements pris et marchés notifiés.

Il en résulte qu'une somme de 434 702 € peut être affectée à des opérations de la section d'investissement.

### Dépenses d'investissement

Des ajustements sont opérés sur les dépenses d'équipement. Afin de permettre l'achat de mobilier, de matériel informatique et de réaliser quelques petits travaux de bâtiment la provision pour investissements futurs est réduite de 91 798 €.

En outre, il est proposé la constitution d'un fonds de concours de 435 000 €, destiné à financer des équipements sportifs dans chaque commune : Tennis municipaux à Ivry, Piste d'athlétisme à Choisy et Centre aquatique à Vitry.

Le conseil communautaire

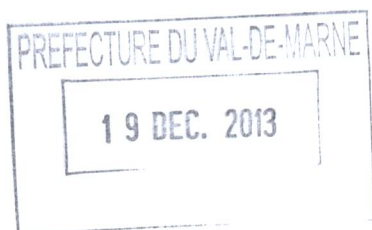
Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-19

Vu le budget primitif de l'exercice 2013, voté le 4 avril 2013

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 est approuvée comme suit par chapitre.



Daniel DAVISSE

Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont

Chevalier de la Légion d'Honneur

A blue ink signature of Daniel DAVISSE is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the Seine-Amont Agglomeration Community and the text "Communauté d'agglomération Seine-Amont (Val-de-Marne)".